Mis en ligne le : 24/12/2024

ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 13 décembre 2024

Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 13 décembre 2024

N°30/*Marchés publics*
Autorisation de signature - Accord-cadre concernant la location et l'entretien de vêtements de travail pour les agents

Le vendredi 13 décembre 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 5 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Mme Djida DJALLALI-TECHTACH.

Secrétaire : Mme Efatt TOOR

Présents : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Véronique CHAINIAU, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Myriam KASSA, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cémil YARAMIS, M. Jean-Louis MARSAC, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Cédric PLANCHETTE par M. William STEPHAN, Mme Marine MACEIRA par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

Absent excusé :

Absent :

Madame la Maire indique que l'accord-cadre concernant l'entretien et la location des vêtements professionnels est terminé, une nouvelle consultation concernant l'accord-cadre pour la location et l'entretien de vêtements de travail pour les agents a été lancée par l'envoi à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence en date du 25 juin 2024. La date limite de remise des plis a été fixée au 16 septembre 2024 à 12h00.

Les prestations objet de cet accord-cadre sont réparties en 4 lots désignés comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	Location et entretien pour les métiers du spectacle
02	Location et entretien pour les métiers techniques compris ceux à haute visibilité
03	Location et entretien pour les métiers de l'entretien des locaux

04	Location et entretien pour les métiers de la restauration

Madame la Maire précise que la procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Madame la Maire précise que l'accord-cadre est passé avec un minimum et un maximum, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Madame la Maire précise que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.
Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
01	Location et entretien pour les métiers du spectacle	3 000,00 €	15 000,00 €
02	Location et entretien pour les métiers techniques compris ceux à haute visibilité	3 000,00 €	50 000,00 €
03	Location et entretien pour les métiers de l'entretien des locaux	3 000,00 €	30 000,00 €
04	Location et entretien pour les métiers de la restauration	3 000,00 €	30 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Madame la Maire indique que tous les lots de cet accord-cadre sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification. Cette durée est renouvelable trois fois, dans la limite d'une durée d'exécution totale de quatre années.

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réponse a été reçue dans le délai imparti pour chacun des quatre lots par la société M.A.J ELIS VAL D'OISE, centre qui exécutera les prestations, étant précisé que l'usine de rattachement est M.A.J ELIS TRAPPES et le siège social est M.A.J ELIS PANTIN.

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après l'analyse de la réponse, la Commission d'appel d'offres réunie le 26 novembre 2024 a décidé d'attribuer les quatre lots de l'accord-cadre à M.A.J ELIS VAL D'OISE, centre qui exécutera les prestations et qui est situé 5 boulevard d'Osny - 95800 CERGY CEDEX. Il est précisé que l'usine de rattachement est M.A.J ELIS TRAPPES, située 3/7 rue François Arago ZI BP 125 – 78194 TRAPPES et le siège social est M.A.J ELIS PANTIN situé 31, Chemin Latéral au Chemin de Fer - 93500 PANTIN

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'accord-cadre pour la location et l'entretien de vêtements de travail pour les agents avec

M.A.J ELIS VAL D'OISE, centre qui exécutera les prestations et qui est situé 5 boulevard d'Osny - 95800 CERGY CEDEX. Il est précisé que l'usine de rattachement est M.A.J ELIS TRAPPES, située 3/7 rue François Arago ZI BP 125 – 78194 TRAPPES et le siège social est à M.A.J ELIS PANTIN situé 31, Chemin Latéral au Chemin de Fer - 93500 PANTIN.

Pour les montants annuels :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
01	Location et entretien pour les métiers du spectacle	3 000,00 €	15 000,00 €
02	Location et entretien pour les métiers techniques compris ceux à haute visibilité	3 000,00 €	50 000,00 €
03	Location et entretien pour les métiers de l'entretien des locaux	3 000,00 €	30 000,00 €
04	Location et entretien pour les métiers de la restauration	3 000,00 €	30 000,00 €

Madame la Maire entendue,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 décembre 2024,

AUTORISE Madame la Maire à signer pour les lots 01, 02, 03 et 04 de l'accord-cadre pour la location et l'entretien de vêtements de travail pour les agents, avec M.A.J ELIS VAL D'OISE, centre qui exécutera les prestations et qui est situé 5 boulevard d'Osny - 95800 CERGY CEDEX. Il est précisé que l'usine de rattachement est M.A.J ELIS TRAPPES, située 3/7 rue François Arago ZI BP 125 – 78194 TRAPPES et le siège social est à M.A.J ELIS PANTIN situé 31, Chemin Latéral au Chemin de Fer - 93500 PANTIN.

Pour les montants annuels :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
01	Location et entretien pour les métiers du spectacle	3 000,00 €	15 000,00 €
02	Location et entretien pour les métiers techniques compris ceux à haute visibilité	3 000,00 €	50 000,00 €
03	Location et entretien pour les métiers de l'entretien des locaux	3 000,00 €	30 000,00 €
04	Location et entretien pour les métiers de la restauration	3 000,00 €	30 000,00 €

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 35 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Efatt TOOR

Madame la Maire,
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

MAIRIE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)

Publication le : 24 DEC 2024
Transmission en Sous-préfecture le : 24 DEC 2024